



Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2022-137

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 Juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame DEMAILLET née BRUCKERT Colette visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

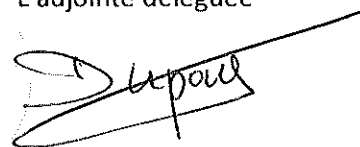
D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1550 à Madame DEMAILLET née BRUCKERT Colette domiciliée à Marly (Nord) – 7 rue des Fusillés.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 06 octobre 2022 pour une durée de cinquante ans, d'une superficie de 3 m2, d'un montant de CINQ CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 01 décembre 2022

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le  
et de la publication le